



Présidence
CD/CT/ND 70-19
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2019/27

EXTRAIT DE

PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2019-27
BUREAU DU 28 MAI 2019

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mardi 28 mai 2019, à 09h30, au siège de la CMA 76, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- M. HUBERT – 2^{ème} Vice-Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- M. DARTOIS – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme TARLEVÉ – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- Mme CHICOT – 3^{ème} Vice-Présidente
- Mme CANTEREL – 1^{ère} Secrétaire adjointe
- M. CROISE – 3^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme DUMESNIL – 4^{ème} Secrétaire adjointe

Etait absent :

- M. PARRET – Secrétaire

Préliminaire :

Approbation du procès-verbal du bureau en date du 12/03/19.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 12/03/19 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU, SOUS RESERVE DE SA MISE A JOUR AVEC LA MODIFICATION DEMANDEE.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Arrêté des comptes et du budget exécuté de l'exercice 2018 de la CMA76 et du CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet. Proposition d'affectation du résultat.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de l'arrêté du budget exécuté 2018 présentement soumis.

Document de travail transmis préalablement :

- Budget exécuté 2018 – Dossier de synthèse (document n°1)
- Note sur l'exécution budgétaire 2018 (document n°2)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/2019-27 B.418 :

VOTE :

L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET EXECUTE DE L'EXERCICE 2018 DE LA CMA76 ET DU CFA SOUS RESERVE D'UNE VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEES A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT EN REPORT A NOUVEAU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2019 LA PROPOSITION DE L'ARRETE DE BUDGET EXECUTE 2018 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°2 :

Modification des tarifs des prestations 2019 de la CMA76, pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de la prochaine assemblée générale convoquée à cet effet.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale les tarifs actualisés.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- Proposition de tarifs 2019 modifiés (Document n°3).

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021 /2019-27 B.419 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'EVOLUTION DES TARIFS DECRITE DANS LE DOCUMENT N°3 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU. L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE CETTE PROPOSITION EST VALIDEE. A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Point n° 3 :

Vote de la proposition de confier à M. DORÉ le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA76, de signer la convention fonds régional de trésorerie.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale l'ensemble de cette proposition.

Intervention en séance :

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021 /2019-27 B.420 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE LA CMA76 POUR SIGNER LA CONVENTION FONDS REGIONAL DE TRESORERIE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°4 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de l'annexe du règlement des services portant sur la mise en place des dispositions sur le télétravail à la CMA 76.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- annexe télétravail du règlement des services (document n°4).

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des ressources humaines

Résolution 2016-2021 /2019-27 B.421 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ANNEXE DU REGLEMENT IDES SERVICES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIONS SUR LE TELETRAVAIL A LA CMA 76, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE DU REGLEMENT DES SERVICES, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°5 :

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) de la Seine Maritime pour l'année 2019.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la proposition d'adhésion au CAUE pour 2019.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- appel à cotisation du CAUE pour 2019 (Document n°5).

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021 /2019-27 B.422 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE L'ADHESION DE LA CMA76 AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 110 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n° 6 :

Proposition de Cotisation à l'association APESA (aide Psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigue) pour l'année 2019.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la proposition de cotisation à l'APESA pour l'année 2019.

Documents de travail transmis préalablement :

- Courrier APESA (document n°6).

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021 /2019-27 B.423 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE L'ADHESION DE LA CMA76 A L'APESA (AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE AIGUE) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 150 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°7 :

Appel à cotisation d'Initiative Dieppe Bresle pour l'année 2019.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Document de travail transmis préalablement :

- Bulletin de cotisation d'Initiative Dieppe Bresle (document n°7)

Résolution 2016-2021 /2019-27 B.424 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE L'ADHESION DE LA CMA76 A IDB (INITIATIVE DIEPPE BRESLE) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 100 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°8 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale les rapports de la commission de la reconnaissance artisanale et de la commission du développement économique et de la formation.

Documents de travail transmis préalablement :

- PV des commissions de la reconnaissance artisanale et de la commission du développement économique et de la formation (document 8 et 9)

Résolution 2016-2021/2019-27 B.425 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU 11. JUIN 19 LES RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA RECONNAISSANCE ARTISANALE ET DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE LA FORMATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2019 LA PROPOSITION DE VALIDER LES RAPPORTS DE CES 2 COMMISSIONS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°9 :

Vote de la proposition de confier à M. DORE un mandat, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, pour engager toute démarche visant au bon déroulé de la cession du bâtiment de l'ex-antenne du Havre, d'une surface de 374,94m² SHON, identifié sur le plan (document n°10), dont la CMA 76 est propriétaire, situé au numéro 26/28 rue Lefevreville- 76600 le Havre, bien immobilier public, à la condition suspensive que celui-ci soit préalablement déclassé et désaffecté du service public.

Ce mandat portera sur toute discussion avec d'éventuels acquéreurs, sur la promotion du bien, sur la négociation du prix de vente, sur les conditions d'acquisition, sur la signature du compromis de vente puis lorsque les conditions suspensives seront levées pour l'acte authentique de vente portant sur :

- le local de l'ex-antenne du Havre un RDC et 2 étages ainsi qu'un lot en copropriété au numéro 26.

Ce bien sera vendu vide de tout locataire.

La désaffectation et le déclassement seront réalisés préalablement à la vente.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Documents de travail transmis préalablement :

- Plan de l'ex antenne (document 10)

Intervention en séance :

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021/2019-27 B.426 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONFIER A M. DORÉ UN MANDAT, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, POUR ENGAGER TOUTE DEMARCHE VISANT AU BON DEROULE DE LA CESSON DU BATIMENT DE L'EX-ANTENNE DU HAVRE, D'UNE SURFACE DE 374,94M² SHON, IDENTIFIE SUR LE PLAN (DOCUMENT N°10), DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUE AU NUMERO 26/28 RUE LEFEVREVILLE, BIEN IMMOBILIER PUBLIC, A LA CONDITION SUSPENSIVE QUE CELUI-CI SOIT PREALABLEMENT DECLASSE ET DESAFFECTE DU SERVICE PUBLIC EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

CE MANDAT PORTERA SUR TOUTE DISCUSSION AVEC D'EVENTUELS ACQUEREURS, SUR LA PROMOTION DU BIEN, SUR LA NEGOCIATION DU PRIX DE VENTE, SUR LES CONDITIONS D'ACQUISITION, SUR LA SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE PUIS LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES SERONT LEVEES POUR L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR :

LE LOCAL DE L'EX-ANTENNE DU HAVRE (RDC ET 2 ETAGES) AINSI QU'UN LOT EN COPROPRIETE AU NUMERO 26.

CE BIEN SERA VENDU VIDE DE TOUT LOCATAIRE.

LA DESAFFECTATION ET LE DECLASSEMENT SERONT REALISES PREALABLEMENT A LA VENTE.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS PRECEDENTES EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

B- POINTS D'INFORMATIONS

Point n°10 : proposition d'internalisation de l'offre de restauration au CFA Eugénie Brazier site de Dieppe.

Intervention en séance :

- Mme BERIOUCHE, Responsable du CFA Eugénie BRAZIER

Point n°11 :

Mise au rebut des matériels de l'ancien CFA, route de bonsecours à Rouen et information sur la vente aux enchères.

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Point n°12 :

Proposition d'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la CMA 76 du 11/06/19.

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Point n°13 :

Retour des membres Elus du Bureau sur les dernières représentations extérieures.

Intervention en séance :

- Mesdames, Messieurs les Elu(e)s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50,



Christophe DORE,
Président de la CMA 76.